

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Sciences humaines (300.A0)
conduisant
au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège Centennial

Février 2008

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Sciences humaines* (300.A0) donné au Collège Centennial s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Centennial, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 5 juillet 2006. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 17 et 18 avril 2007¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Centennial et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. John Keyes, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Edward Berryman, coordonnateur du programme *Sciences humaines* au Cégep de Sainte-Foy, M. Pierre Cadieux, consultant en formation et M^{me} Elaine Simard, conseillère pédagogique au Cégep de Rosemont. Le comité était assisté de M^{me} Jocelyne Bolduc, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège Centennial est un collège anglophone privé subventionné situé à Montréal. Il constitue la section collégiale de l'Académie Centennial, établissement privé qui offre la formation secondaire. Le Collège offre un seul programme, *Sciences humaines*, auquel étaient inscrits 91 étudiants à la session d'automne 2006. Le nombre d'inscrits a diminué dans la dernière année; il se situe habituellement légèrement au-dessus de 100 élèves.

La mission du Collège est d'offrir aux élèves le soutien nécessaire à leur réussite éducative en leur fournissant un environnement structuré et un enseignement qui s'adapte au style d'apprentissage de chacun. Pour mener à bien sa mission, l'établissement mise sur une très grande disponibilité des enseignants, sur des relations personnalisées entre ceux-ci et les élèves ainsi que sur des groupes-classes comptant habituellement moins de quinze élèves. Une grande partie de la population étudiante est constituée d'élèves particulièrement sensibles à ce type d'environnement et qui ont choisi d'étudier au Collège Centennial après avoir commencé leurs études collégiales dans un autre établissement. C'est le cas d'environ 75 % des étudiants; ces derniers ont choisi de s'inscrire au Collège Centennial, généralement à la suite d'insuccès, afin de bénéficier de l'encadrement et du soutien qui y est offert.

Le programme défini en objectifs et standards est offert depuis l'automne 2002. Il compte 56 $\frac{2}{3}$ unités, dont 30 en formation spécifique réparties en quatorze ou quinze cours, selon que l'élève choisisse ou non des cours de mathématiques. La formation spécifique compte six cours obligatoires, les autres étant au choix de l'élève.

À l'hiver 2007, quatorze enseignants, dont huit à temps partiel, étaient chargés de l'ensemble des cours du programme. Plusieurs enseignants œuvrent dans plus d'une discipline; certains d'entre eux donnent à la fois des cours de la formation générale et de la formation spécifique.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

La présente évaluation de programme est la première application de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) que le Collège soumet à la Commission. La politique a été adoptée en 1996.

Le processus a débuté par la constitution d'un premier comité d'autoévaluation à l'automne 2004, formé de deux enseignants et du directeur du Collège. Ce comité a réalisé un devis prévoyant la construction d'un outil d'analyse et son utilisation pour l'étude de chacun des cours de la formation spécifique, l'évaluation des indicateurs de réussite ainsi que la réalisation d'enquêtes auprès des enseignants, des étudiants et des diplômés. L'outil d'analyse a été élaboré pendant l'année scolaire 2004-2005.

L'établissement a implanté des modifications à sa structure administrative à l'été 2005; la direction du Collège a alors été confiée à la Direction générale de l'Académie et les postes de coordonnateur du Collège et de directeur de l'enseignement ont été institués. À partir de l'automne 2005, ces deux postes ont été occupés par une seule personne. Les changements administratifs ont occasionné la formation d'un nouveau comité d'autoévaluation à l'automne 2005. Celui-ci était constitué de quatre enseignants, dont les deux professeurs membres du premier comité, et du coordonnateur du Collège. Le groupe a tout d'abord modifié le devis original pour en réduire la portée; ainsi, l'analyse des cours a été limitée aux six cours obligatoires de la formation spécifique et le projet de consultation des diplômés a été abandonné. Deux sous-comités distincts ont été établis, un pour le traitement de la pertinence et un pour celui de la cohérence.

La Commission relève plusieurs problèmes dans la démarche d'autoévaluation du Collège, soit l'utilité du devis; le choix et l'interprétation des critères; le traitement de la formation générale; l'utilisation des données existantes et la collecte d'information nouvelle; la qualité de l'analyse et celle du rapport qui en est résulté.

La politique du Collège prévoit que le comité analyse les données fournies par le système d'information et détermine les questions prioritaires avant d'élaborer le devis d'évaluation. Cette étape n'ayant pas été réalisée, le devis a eu une utilité limitée, parce qu'il n'a pas permis d'orienter efficacement la démarche en ciblant les problématiques les plus importantes.

Le Collège a choisi de traiter principalement de la pertinence et de la cohérence du programme. Pour évaluer la pertinence, il a vérifié si les buts généraux du programme étaient couverts à l'intérieur de chacun des six cours étudiés. L'évaluation de la cohérence a fait l'objet d'un exercice semblable, visant cette fois la conformité du cours (contenu et évaluation des apprentissages) aux objectifs et aux standards de la compétence. La méthodologie choisie par le Collège démontre une compréhension très limitée de ces critères. En conséquence, les données recueillies et l'analyse ne permettent pas d'évaluer la pertinence du programme et elles donnent une appréciation fragmentaire de sa cohérence. Les méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme sont à peine abordées. L'établissement a aussi traité des ressources du programme, mais les informations contenues sous cette rubrique touchaient surtout les méthodes pédagogiques.

Le Collège a aussi choisi de ne pas considérer la formation générale lors de l'autoévaluation. Pourtant, il aurait été particulièrement judicieux d'examiner l'apport de la formation générale au programme, étant donné que le Collège offre un programme unique et que les mêmes enseignants œuvrent à la fois au sein de la formation générale et de la formation spécifique. Puisque la formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études, la Commission *suggère* au Collège d'en traiter lors d'une prochaine évaluation.

L'utilisation des données disponibles et la collecte d'information nouvelle ont aussi posé problème. Bien que le Collège dispose de données quantitatives sur les caractéristiques de ses élèves et sur leur cheminement scolaire, il ne les a pas utilisées. Il n'a pas non plus tenté d'obtenir l'opinion des diplômés sur le programme. Quant aux élèves, ils ont été consultés au moyen d'un groupe de discussion. Toutefois, cet exercice semble avoir été conduit de façon très informelle et l'information recueillie a été plutôt anecdotique. Pour leur part, les enseignants ont été peu engagés dans l'autoévaluation. Ceux qui étaient membres du comité d'autoévaluation ont travaillé dans l'un ou l'autre des deux sous-comités et ils n'ont pas participé à la synthèse des observations. Les autres professeurs ont été consultés uniquement sur l'outil d'analyse des cours.

Le rapport d'autoévaluation présente une analyse incomplète du programme. Le travail d'analyse a surtout porté sur les six cours ciblés, traités de façon individuelle. Il ne ressort de cette activité aucune vision du programme dans son ensemble, alors que celui-ci apparaît essentiellement comme une série de cours indépendants plutôt que comme une formation intégrée.

Malgré de nombreuses déficiences, la démarche suivie a quand même permis à l'établissement de constater des lacunes dans son programme. Celles-ci sont bien relevées dans le rapport d'autoévaluation, mais le Collège ne semble pas en saisir la gravité. Ne se rendant pas compte de l'importance de ces problèmes, le Collège n'en a pas recherché les causes et il n'a donc pu proposer des moyens d'y remédier. Les conclusions demeurent, de ce fait, de l'ordre du constat. Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise,

la Commission recommande au Collège, dans ses prochaines évaluations, de bien cerner, à l'intérieur du devis, les problématiques du programme, de recueillir les données pertinentes et d'approfondir ses analyses de manière à bien déterminer les actions à mettre en œuvre pour corriger les problèmes observés.

À la suite de la démarche, le Collège conclut qu'une révision de sa politique pourrait être utile, particulièrement quant à la définition des critères d'évaluation. La Commission constate qu'une politique plus explicite aurait pu mieux encadrer le travail du comité d'autoévaluation. Elle **suggère** donc au Collège de revoir sa politique afin que celle-ci soit un guide plus efficace lors de prochaines évaluations.

Enfin, le rapport d'autoévaluation n'a pas été distribué aux enseignants et il n'a pas fait l'objet de discussions au sein du programme. Ces actions auraient pu favoriser la mise en œuvre des actions qui seront nécessaires pour corriger les faiblesses observées.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Collège Centennial de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Sciences humaines*, n'a pas été efficace. Elle demande au Collège de lui faire parvenir une évaluation de l'application de sa politique lors de la prochaine évaluation de programme qu'il réalisera.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le Collège n'a pas développé de mécanismes de liaison avec les universités pour connaître leurs besoins; il existe toutefois certains contacts informels entre des membres du personnel et le milieu universitaire, notamment au sein de la direction, du personnel professionnel et des enseignants. L'établissement n'effectue pas non plus de relance des diplômés pour obtenir leur opinion sur le programme et sur les voies d'amélioration potentielles et il n'effectue pas de suivi de la réussite de ses diplômés dans leurs études universitaires. Le Collège n'a pas analysé les taux d'admission de ses élèves à l'université ni leur cheminement à l'ordre universitaire. Les données fournies par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec montrent un taux d'admission d'environ 86 % pour les cohortes de 2002 à 2006, ce qui est respectable, étant donné que la cote de rendement au collégial des candidats se situe autour de 20.

Au moment de la visite, la Commission a appris que le Collège s'est récemment doté d'un système de suivi de ses diplômés qui devrait lui permettre de connaître leur performance à l'université. La Commission lui **suggère** de mettre en place des mécanismes de liaison avec les universités et avec ses diplômés.

Le Collège a une mission très particulière, celle d'aider des élèves dont la réussite scolaire est problématique. Dans une majorité des cas, ce sont des élèves qui ont connu des difficultés dans un autre établissement collégial. Une proportion relativement importante des élèves, autour de 30 %, souffre de difficultés d'apprentissage qui ont fait l'objet d'un diagnostic. Quelle que soit leur capacité individuelle, tous recherchent un environnement d'apprentissage motivant qui leur permettra de développer les habiletés nécessaires aux études universitaires. Le Collège connaît bien les caractéristiques de sa population étudiante et tous les intervenants du programme sont bien conscients du défi pédagogique unique qu'elle présente. L'établissement a d'ailleurs adopté des mesures d'ordre

institutionnel pour favoriser l'apprentissage des élèves. L'établissement considère, avec raison, que sa mission répond à un besoin important. Il s'interroge toutefois sur la pertinence d'offrir un seul programme plutôt que plusieurs et, dans la première éventualité, si la formation en *Sciences humaines* est la plus apte à répondre aux intérêts de ses élèves ou s'il devrait plutôt offrir un programme différent, comme *Arts et Lettres*.

Les élèves rencontrés lors de la visite étaient clairement très satisfaits de la préparation aux études préuniversitaires qu'ils reçoivent. Ils apprécient l'environnement structuré et le soutien des enseignants et ils reconnaissent que, pour beaucoup d'entre eux, la fréquentation du Collège Centennial est l'unique moyen d'acquérir les habiletés qui leur permettront d'accéder aux études universitaires et d'y réussir.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le programme actuellement offert au Collège présente de grandes similarités avec celui qui avait cours avant la révision de 2002. À la lecture du rapport d'autoévaluation et des plans de cours, la Commission constate que peu de modifications y ont été apportées, à l'exception d'une référence à certains des objectifs et standards dans quelques plans de cours. Le Collège n'ayant pris aucune initiative pour assurer la prise en compte des buts généraux du programme à l'intérieur des cours, ceux-ci peuvent être atteints de façon accessoire. Par exemple, les étudiants lisent des documents de sciences humaines dans la langue seconde uniquement à l'intérieur du cours de français propre au programme; cette pratique ne découle pas d'une vision commune du programme ni d'une volonté d'y intégrer la formation générale. D'autres buts généraux, comme *Situer divers enjeux relatifs à la citoyenneté dans un contexte de mondialisation*, peuvent être touchés dans divers cours, à l'initiative de l'enseignant concerné.

Dans l'ensemble, les cours sont plus centrés sur le contenu disciplinaire que sur les objectifs d'apprentissage. Les objectifs du programme, les compétences, ne sont pas tous pris en considération par les cours qui leur sont associés. C'est notamment le cas dans les cours *Macroéconomique* et *Histoire de la civilisation occidentale*. Bien évidemment, les standards associés à ces objectifs sont aussi absents de l'évaluation des apprentissages. Quant à l'activité d'intégration, elle ne tient pas compte du critère de performance lié à la langue seconde.

Deux compétences sont associées à des cours de niveau plus avancé, soit *Approfondir des connaissances disciplinaires sur le phénomène humain* et *Appliquer à la compréhension du phénomène humain, dans des situations concrètes, des notions disciplinaires*. Le lien entre un cours particulier et la compétence visée est loin d'être apparent; en fait, les deux types de cours sont tellement peu différenciés qu'ils pourraient facilement être attribués à l'une ou l'autre des compétences.

Par ailleurs, la Commission a pu constater que les cours de la formation générale propre au programme sont adaptés aux sciences humaines.

L'écart entre le programme offert et celui prescrit par le devis ministériel révèle une absence d'appropriation collective du programme révisé. En fait, aucune des personnes rencontrées lors de la visite n'a semblé bien le connaître ni être consciente du caractère obligatoire des objectifs et standards. La Commission n'a observé aucun signe de concertation ni de vision commune du programme. Celui-ci apparaît comme une série de cours indépendants donnés par des professeurs qui travaillent de façon isolée. Le Collège n'a pas non plus produit de plans-cadres qui pourraient guider les enseignants dans la préparation de leurs cours. De toute évidence, un leadership pédagogique doit être exercé pour introduire la concertation et donner une cohérence à la formation. Le Collège a fait état des difficultés qu'il éprouve à assurer une continuité dans la gestion pédagogique au collégial depuis quelques années; il espère pouvoir résoudre ce problème dans un avenir prochain. Il a aussi proposé, dans son rapport d'autoévaluation, la constitution d'un comité pédagogique, le *College Council*, composé notamment d'enseignants et de membres de la direction. Cette instance constitue une voie d'action intéressante. Quelle que soit la solution privilégiée, le Collège doit agir rapidement pour offrir une formation cohérente et conforme aux prescriptions ministérielles. En conséquence,

la Commission recommande au Collège d'assurer le leadership pédagogique nécessaire, notamment pour que son programme prenne en charge l'ensemble des buts généraux, des objectifs et des standards tels que définis par le devis ministériel et pour que tous les intervenants connaissent le programme et se l'approprient collectivement.

Bien que les élèves se considèrent bien informés sur leurs cours et sur les exigences de chacun d'eux, les plans de cours ne correspondent pas aux prescriptions du Règlement sur le régime des études collégiales, particulièrement quant à la présentation des objectifs du cours. De plus, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège spécifie que les plans de cours doivent présenter les objectifs et standards du cours, tels que définis par le Ministère.

La Commission recommande donc au Collège de s'assurer que les plans des cours du programme répondent aux exigences réglementaires et à celles de sa PIEA.

La séquence de cours proposée aux élèves les incite à suivre le cours de méthodologie dans les sciences humaines avant celui portant sur les méthodes quantitatives. Le Collège explique que cette séquence permet aux élèves de réinvestir immédiatement dans d'autres cours les habiletés développées à la première session. Plusieurs élèves du programme sont peu intéressés par les méthodes quantitatives; la séquence permet donc de les initier aux méthodes quantitatives plus tard dans leur cheminement scolaire, lorsqu'ils sont plus familiers avec l'approche des sciences humaines et qu'ils ont développé de meilleures habitudes de travail. La Commission souligne la pertinence du choix du Collège. Toutefois, puisqu'une majorité des élèves provient d'un autre établissement collégial, la séquence de cours proposée n'est pas systématiquement adoptée par tous.

La charge de travail semble être équilibrée d'une session à l'autre, malgré les cheminements diversifiés des élèves.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Les enseignants utilisent une variété de méthodes pédagogiques, dont les cours magistraux, le visionnement de films, les discussions et les travaux en classe. Les enseignants sont très sensibles aux besoins de leurs élèves et aux difficultés qu'ils peuvent éprouver. Ils portent une grande attention au développement des habiletés de base comme la lecture et la rédaction de texte de niveau collégial. Ils privilégient un enseignement individualisé et ils s'efforcent d'adapter leurs méthodes aux caractéristiques de chaque élève. La taille des groupes favorise d'ailleurs la qualité de la relation pédagogique. Dans certains cours, les enseignants incitent les élèves les plus forts à parrainer ceux qui éprouvent plus de difficulté.

Les élèves considèrent que les enseignants leur offrent un soutien important et essentiel à leur réussite. Ils soulignent la grande disponibilité de leurs professeurs et leur souci de les faire progresser. La Commission a constaté la qualité de l'encadrement offert aux élèves; ceux-ci peuvent facilement consulter leurs professeurs et ces derniers prennent eux-mêmes l'initiative d'intervenir directement auprès des étudiants susceptibles d'être en difficulté. Le dévouement des enseignants, l'attention qu'ils portent au développement de leurs élèves constituent une force du programme.

Par contre, les méthodes pédagogiques sont perçues comme une responsabilité individuelle de chaque enseignant et non comme une responsabilité collective relevant du programme. Les caractéristiques de la population étudiante présentent un défi pédagogique important et elles requièrent une grande adaptation de la part de l'ensemble du corps professoral. Les enseignants mettent beaucoup d'effort à répondre aux besoins des élèves et ils profiteraient certainement d'un meilleur soutien pédagogique pour optimiser leurs efforts et faire évoluer leur pratique. La Commission *suggère* au Collège d'assurer la concertation des enseignants autour des méthodes pédagogiques et de les appuyer dans leur démarche d'appropriation de l'approche par compétences.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

La Commission a noté au chapitre de la cohérence que les objectifs et les standards ministériels n'étaient que partiellement couverts par le programme. L'évaluation des apprentissages ne peut donc en attester complètement l'atteinte.

La Commission a examiné les instruments d'évaluation des apprentissages utilisés dans le programme et elle a constaté que les examens finals ne permettent pas toujours de bien juger de la performance des élèves, particulièrement lorsqu'ils reposent principalement sur des questions à choix multiple. De plus, la plupart des examens de fin de session comptent pour 30 % ou moins de la note finale du cours. La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège ne fixe pas une valeur minimale à l'examen final, mais elle spécifie que la note de 60 % atteste l'atteinte des objectifs du cours. Puisque l'épreuve finale du cours est intégrative, sa réussite devrait être un facteur prépondérant dans la détermination de la réussite du cours.

La politique du Collège prévoit également un mécanisme pour certifier l'équivalence des évaluations lorsqu'un cours est donné par des enseignants différents. Pourtant, dans son rapport d'autoévaluation, le Collège relève des cours dont les évaluations ne sont pas équivalentes d'un groupe à l'autre.

Bien que la PIEA contienne les éléments pertinents à une évaluation correcte et équitable des apprentissages des élèves, son application n'atteint pas les résultats recherchés. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que l'évaluation des apprentissages soit faite conformément à sa PIEA, qu'elle atteste l'atteinte des objectifs selon les standards visés et qu'elle soit équivalente pour les différents groupes d'un même cours.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège n'a pas établi de critères d'admission spécifiques pour le programme. Toutefois, les candidats sont rencontrés en entrevue pour déterminer s'ils ont la motivation nécessaire pour réussir leurs études et ils sont soumis à un examen qui évalue leurs habiletés en lecture. Le Collège admet tous les élèves éligibles qui démontrent la volonté de consacrer à leur formation les efforts nécessaires. Il offre un accompagnement particulier à ceux dont le test de lecture a démontré des faiblesses à cet égard.

Le rapport d'autoévaluation ne présente pas les taux de réussite, de persévérance ou de diplomation des élèves du programme. Les données CHESCO fournies par le Ministère concernent surtout les étudiants inscrits pour la première fois au collégial; ceux-ci représentent une très faible part de la population inscrite au Collège. Quelques statistiques sont également disponibles pour les élèves ayant commencé leurs études dans un autre collège, mais elles concernent les cohortes des inscrits entre 1998 et 2000. Toutes les données montrent que les élèves ont obtenu une moyenne au secondaire inférieure à 70 %. Pour beaucoup d'étudiants, le Collège Centennial représente la chance ultime de réussir des études collégiales. Les données disponibles montrent que, malgré les obstacles, 46 % des élèves nouvellement inscrits au collégial et 56 % de ceux provenant d'un autre collège ont obtenu le diplôme collégial à l'intérieur d'une période de quatre ans.

L'obtention du diplôme est conditionnelle à la réussite de l'épreuve synthèse qui vise à vérifier que le finissant a bien atteint les objectifs du programme. Cette épreuve est réalisée de façon progressive : les élèves reçoivent à l'avance des textes qu'ils doivent analyser avant de répondre à un examen. Les textes sont choisis chaque année par un comité de professeurs; ils portent sur un même thème et ils couvrent toutes les disciplines de la formation spécifique. Par exemple, l'épreuve synthèse du printemps 2006 avait pour thème la grippe aviaire. Les documents remis à l'élève touchaient les cinq disciplines de la formation spécifique, soit l'économique, l'histoire, les sciences politiques, la psychologie et la sociologie. Des articles en français y étaient inclus. L'élève devait analyser les articles couvrant trois disciplines avant de se présenter à l'examen où il avait quatre heures pour répondre à des questions portant sur son analyse. Tous les professeurs du programme participent à la correction de l'examen.

Le Collège explique qu'il a privilégié une telle épreuve synthèse parce qu'elle correspond mieux au profil de ses élèves, ceux-ci préférant les examens aux projets de session. De plus, cet arrangement permet à tous les enseignants de contribuer à la préparation et à la correction de l'épreuve synthèse. Les informations obtenues lors de la visite permettent de penser qu'il s'agit là du seul point de ralliement de l'ensemble des intervenants du programme, enseignants et administrateurs, surtout depuis l'abandon du profil du diplômé élaboré en 1999. La Commission souligne la pertinence de l'épreuve synthèse, son adéquation aux caractéristiques des élèves et l'effort de concertation qu'elle suscite. Il s'agit là d'un point fort du programme.

En somme, la Commission considère que le programme est efficace, compte tenu de sa mission particulière.

Plan d'action

À la suite de son autoévaluation, le Collège a produit un plan d'action qui inclut un partage des responsabilités et un échéancier. Les mesures qui y sont prévues sont pertinentes, notamment la révision des plans de cours, la tenue de journées pédagogiques et la collaboration accrue entre les enseignants responsables d'un même cours. Au moment de la visite, l'établissement avait commencé la mise en œuvre de quelques actions. Il devra toutefois établir une nouvelle planification qui tient compte des recommandations et des commentaires inclus au présent rapport.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Sciences humaines* du Collège Centennial présente des forces et des faiblesses.

La qualité de l'encadrement individualisé offert aux élèves et le dévouement des enseignants constituent une force du programme. La pertinence de l'épreuve synthèse en est une autre. Enfin, le programme permet à des élèves dont la réussite était problématique de se préparer aux études universitaires et d'y accéder.

L'évaluation a aussi révélé d'importantes faiblesses que le Collège devra corriger et qui font l'objet de recommandations dans le présent rapport. L'établissement devra assurer le leadership pédagogique nécessaire à ce que tous aient une connaissance adéquate du programme, qu'ils adoptent une vision commune et qu'ils collaborent à la mise en œuvre d'une formation qui réponde au devis ministériel. Il devra également voir à ce que l'évaluation des apprentissages soit efficace et équitable. Enfin, il devra s'assurer que les plans de cours respectent les exigences réglementaires.

La Commission a aussi fait des suggestions au Collège. Au plan pédagogique, elle lui propose de favoriser la concertation des enseignants autour des méthodes pédagogiques. La Commission suggère également au Collège d'établir des mécanismes de liaison avec les universités et avec ses diplômés. Enfin, elle lui conseille de revoir sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes pour en faciliter l'application.

Bien qu'il contienne des moyens pertinents, le plan d'action de l'établissement reste à compléter.

Par ailleurs, le Collège a fait une brève appréciation de son application de sa PIEP à l'occasion de la présente évaluation de programme; la Commission juge que l'application faite par le Collège Centennial de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Sciences humaines*, n'a pas été efficace. La Commission a recommandé au Collège de bien cerner les problématiques, de recueillir les données pertinentes et d'approfondir ses analyses lors de ses prochaines évaluations. Elle s'attend à ce que l'établissement lui soumette une évaluation de la prochaine application de sa politique.

Les suites de l'évaluation

Dans ses commentaires sur la version préliminaire du présent rapport, le Collège Centennial souscrit à l'analyse faite par la Commission. Il indique également qu'il a déjà entrepris des actions visant à résoudre les problèmes relevés lors de l'évaluation.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente